

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 5 (1860)
Heft: 2

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N° 2

Lausanne, 18 Janvier 1860

V^e Année.

SOMMAIRE. — Habillement et équipement (*suite*). — Nouvelles et Chronique. — SUPPLÉMENT. Campagne d'Italie de 1859 (*suite*).

HABILLEMENT ET ÉQUIPEMENT

(Suite du Projet de loi du Conseil fédéral)

„ Passant aux pantalons, nous avons à remarquer qu'après l'adoption de la tunique la suppression du large pont n'a plus d'inconvénients et que cette forme désagréable et incommode peut être remplacée par la brayette, même avec économie de drap et de travail. Nous trouvons en outre que deux paires de pantalons par homme sont nécessaires, l'une de laine, l'autre de mi-laine. Le besoin et la convenance les ont déjà fait adopter dans la plupart des cantons, et substituer aux pantalons de toile précédemment tolérés.

„ En ce qui concerne la couleur des pantalons, on devrait choisir pour la première paire la nuance gris-bleu, couleur que nous proposons aussi pour la seconde paire.

„ Notre deuxième proposition se formule donc en principe comme suit :

„ 2. *Chaque soldat doit être pourvu de deux paires de pantalons, dont l'une de drap, l'autre de mi-laine. Le pont est remplacé par la brayette. La couleur des deux paires est gris-bleu pour toutes les armes.*

„ Une fois la tunique adoptée, pourvue de poches commodes, la suppression du schako actuel et son remplacement par une coiffure plus légère ne rencontre plus de difficultés. Le schako actuel ne peut pas non plus arrêter les coups de sabre, et à supposer que ce fût le cas, cette considération serait superflue en présence de l'art actuel de la guerre. Si le soldat ne sait pas se défendre contre le sabre avec ses propres armes, le schako incommode ne lui servira à rien non plus. Si l'on demande par quoi il doit être remplacé : par un chapeau de feutre, retroussé d'un côté, ou par un léger képi de drap ou de feutre : nous devons faire observer que le chapeau de feutre coiffe bien, sans doute,